

LE PALMARÈS 2004 DE L'INFORMATION



Le Palmarès de l'information de la revue Prescrire porte sur la qualité de l'information fournie à la revue par les firmes dont les médicaments ont été présentés durant l'année écoulée (n^{os} 246 à 256 pour 2004).

Les synthèses de la revue Prescrire sur les nouveaux médicaments s'appuient sur une recherche documentaire extensive visant à réunir les données d'évaluation, notamment cliniques.

En plus des recherches dans les ouvrages de référence et dans les bases de données bibliographiques classiques, la Rédaction effectue des recherches sur les sites internet des agences du médicament, sur ceux des organismes d'évaluation médicoéconomique, des agences d'évaluation en soins de santé et de divers organismes spécialisés, en fonction du domaine thérapeutique. Elle consulte également les revues indépendantes de thérapeutique appartenant comme la revue Prescrire au réseau de l'International Society of Drugs Bulletins (ISDB), et toute institution indépendante pouvant être concernée par l'évaluation du médicament en question. Le protocole de la recherche documentaire et ses dates de réalisation sont publiés à la fin de chaque synthèse.

Répondre aux demandes d'information de la revue Prescrire. La revue interroge aussi la ou les firme(s) qui commercialise(nt) le médicament en France, de façon à prendre en compte toutes les données d'évaluation ayant conduit à l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du médicament, y compris celles qui n'ont pas été publiées. Ces données non publiées sont détenues d'une part par l'agence du médicament qui a octroyé l'AMM, et d'autre part, par la firme qui a obtenu l'AMM.

Certaines agences du médicament mettent à la disposition du public, de manière transparente, l'ensemble de ces données, ainsi que leur rapports d'évaluation, d'autres sont défaillantes ou pratiquent l'opacité. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) commence à peine à sortir de l'opacité dans ce domaine, et l'Agence européenne du médicament (EMA) ne fait guère mieux (lire pages 144-145).

De la même manière, certaines firmes répondent aux demandes d'information de la revue Prescrire, dans des délais raisonnables, et lui fournissent l'ensemble

des données qui ont permis l'obtention de l'AMM pour leur médicament. Ce sont ces firmes que l'on retrouve "à l'honneur" dans le Palmarès de l'information. Quand certaines d'entre elles ont informé la revue Prescrire très précocement et en fournissant des données particulièrement exhaustives et détaillées, elles sont "Premières nommées". En 2004, une nomination spéciale concerne une firme qui s'est montrée particulièrement transparente en matière de pharmacovigilance, ce qui est en pratique très rare.

Refus et faux-semblants. D'autres firmes ne répondent pas aux demandes d'information de la revue Prescrire ou répondent de manière insuffisante. D'autres enfin répondent à moitié, "oubliant" ou refusant de donner certains documents, sous des prétextes divers : manque de disponibilité des services des affaires réglementaires, lenteur des procédures administratives censées empêcher toute transmission d'information, caractère "confidentiel" des données cliniques, données détenues au niveau international et pas en France, etc.

À ces firmes, la Rédaction attribue une Lanterne rouge. La Lanterne est parfois assortie d'une mention caractérisant l'attitude de la firme et les carences de ses envois en réponse aux demandes de

la revue. Ainsi, en 2004, une Lanterne pour "faux-semblant d'information" a été créée, distinguant des firmes qui prétendent informer, mais dont les envois sont si tardifs et si indigents qu'elles se moquent parfaitement de la revue Prescrire et de ses 28 000 abonnés.

Ainsi le Palmarès de l'information permet d'encourager les firmes qui ont une politique d'information responsable, et d'inciter celles qui sont défaillantes à se resaisir.

Indépendance et méthode. Comme les autres Palmarès de la revue Prescrire, celui de l'information est établi en fin d'année à partir de l'ensemble des cotations des envois documentaires reçus de chaque firme. Pour chaque envoi la cotation porte d'une part sur la rapidité de la réponse, et d'autre part sur la qualité du contenu (type de documents, exhaustivité, pertinence). La procédure d'élaboration est décrite dans le Règlement du Palmarès de l'information, disponible sur le site internet Prescrire www.prescrire.org.

Ce Palmarès, comme ceux des médicaments et du conditionnement (lire pages 85 et 86), est établi en toute indépendance, sans intervention des firmes concernées.

©La revue Prescrire

Firmes à l'honneur (par ordre alphabétique)



Première nommée : BAXTER, GILEAD SCIENCES

Puis : ARROW GENERIQUES, BIOGARAN, BOSTON SCIENTIFIC INTERNATIONAL, BOUCHARA-RECORDATI, GLAXOSMITHKLINE, LAPHAL DEVELOPPEMENT, NOVARTIS, NOVARTIS SANTE FAMILIALE, SANDOZ, SOCOPHARM, THERAMEX

Nomination spéciale pour avoir fourni des données pertinentes de pharmacovigilance : MAYOLY-SPINDLER

Lanternes rouges (par ordre alphabétique)



Pour rétention, clairement affichée, d'information : AVENTIS PASTEUR MSD, BEAUFOUR IPSEN, MEDIPHA SANTE, RATIOPHARM, SERVIER

Pour information fournie de manière irrégulière : ABBOTT, CHIESI, PIERRE FABRE

Pour faux-semblant d'information : ALCON, PFIZER